

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**DCM n°16/2024**

Séance Ordinaire du 21 mars 2024

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : POMPA Antoine

**Présents** : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, BRUNET François, DURAND Christophe, FONT Marie, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeanine, PLA Michelle, POMPA Antoine, ROUSSEAU Charline, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri, STEPPE Virginie

**Absents excusés** : CRUANAS Pauline, JAMMES Francis

**Procuration** : CRUANAS Pauline à BRUNET François, JAMMES Francis à POMPA Antoine

Date de la convocation :

08/03/2024

Classement issu de la  
nomenclature

« ACTES »

7.1.1.1 Budgets  
primitifs**OBJET : BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les propositions pour le budget primitif de l'année 2024. Le budget primitif 2024 est en équilibre.

	RECETTES	DEPENSES
Investissement	549 005.14 €	549 005.14 €
Fonctionnement	2 075 238.25 €	2 075 238.25 €

Monsieur le Maire se retire du vote.

**Le Conseil Municipal,**

**Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,**

**ADOpte** à l'unanimité le budget primitif de la Commune pour l'année 2024 ;

**DIT** que le budget primitif 2024 a été établi en conformité avec la nomenclature M57 et qu'il a été voté :

- par chapitre pour la section investissement sans opération ;

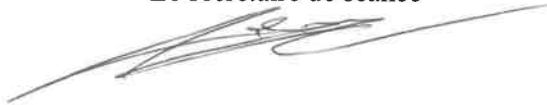
- par chapitre pour la section fonctionnement ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, pour le budget soumis à la nomenclature M57, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le secrétaire de séance



Le Maire,

Alain DARIO

